



Prendre quelques minutes de son temps pour permettre la prise en compte de son quotidien.

La CPRI organise une enquête en direction des employeurs et des salariés des *Petits Commerces de Proximité* pour orienter son action en fonction des besoins du terrain. *Voir page 3 c'est quoi la CPRI ?*

Février 2021

Questionnaire salarié-e

Prénom du salarié : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Métier du salarié : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Quelles sont vos difficultés quotidiennes :

Baisse du **salaire** : oui non

Baisse du **temps de travail** : oui non

Difficultés à respecter les **gestes barrières** : oui non

Avez-vous eu accès aux SSTI *Services de Santé au Travail Interentreprise* : oui non

Vous sentez-vous **en danger** en exerçant votre activité professionnelle ? : oui non

Avez-vous la crainte de **perdre votre emploi** ? : oui non

Avez-vous des difficultés d'accès à l'information sur la **formation professionnelle** ?

Oui non

CPRI ARA Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle Auvergne Rhône Alpes

Site : cpriara.org

Mail : contact@cpriara.org.

Avez-vous des difficultés d'accès aux informations **juridiques** : oui non

Connaissance de la CPRI ? *Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle* oui non
(*Son rôle, ses actions*)

Connaissance de la **permanence syndicale** la plus proche : oui non

Si oui laquelle :

Souhaitez-vous mieux connaître la CPRI ? :

rôle, actions, informations et ce qu'elle peut vous apporter ? oui non

Si oui quelles seraient vos attentes ?

La commission « **Prévention des conflits** » peut-elle être utile ? oui non

Etes-vous consulté par votre employeur sur les difficultés et les décisions prises :

Oui non

Si oui lesquelles

Dans le cadre de la crise Covid, avez-vous été informé ou consulté sur la prise des **congés payés** :
oui non

Remarques libres :

Questionnaire à remettre avant le 4 mars 2021 à la personne qui vous a sollicité
à l'adresse mail contact@cpriara.org

CONNAISSEZ-VOUS LA CPRI de votre région ?

Qui sommes-nous ?

CPRI ARA Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle Auvergne Rhône Alpes

Site : cpriara.org

Mail : contact@cpriara.org.

Lors des élections professionnelles nationales des TPE (entreprises de moins de 11 salariés), les salariés et les employeurs élisent leurs représentants. Ces derniers siègent dans une Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).

Cette commission émane de la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, elle a été mise en place depuis le 1er juillet 2017.

Elle est composée pour moitié de salariés et pour moitié d'employeurs et en fonction des votes pour des élections TPE de 2016.

Collège salarié : CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA.

Collège employeur : MEDEF, CPME, U2P

Nouvelles élections TPE : du 22 mars au 4 avril : <https://election-tpe.travail.gouv.fr/>

Ses missions

- Donner aux salariés et aux employeurs **toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles** qui leur sont applicables ;
- Apporter des informations, débattre et rendre tout avis utile sur les questions en matière **d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;**
- **Faciliter la résolution de conflits** n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction
- Faire des propositions en matière **d'activités sociales et culturelles**

Pour qui ? les salariés et les employeurs des Très Petites Entreprises (moins de 11).

[N'hésitez pas à consulter notre site pour plus d'information cpriara.org](https://cpriara.org)

ACTUALITES : Coronavirus COVID 19

La CPRI Auvergne Rhône-Alpes est mobilisée pour vous accompagner.

- [Guide de recommandations sanitaires](#)
- [Covid-19 et sécurité au travail : kits de lutte par secteur d'activité](#)